Diagnostic plomb dans l'eau - réglementation 2022

Depuis le 25 décembre 2022, la valeur limite en plomb dans l'eau du robinet est passée de 25 µg/L à 10 µg/L en France, conformément à la directive européenne 2020/2184. À partir de 2036, elle sera abaissée à 5 µg/L.

Pourquoi le plomb dans l'eau est-il dangereux ?

Le plomb est un métal lourd neurotoxique, particulièrement dangereux pour :

- ? Les enfants de moins de 6 ans (effets irréversibles sur le développement neurologique)
- ? Les femmes enceintes (risque pour le f?tus)
- ? Les personnes aux reins fragiles

Il n'existe aucun seuil sans effet connu pour le plomb. L'objectif est d'éliminer toute source de plomb dans l'eau de consommation.

D'où vient le plomb dans l'eau du robinet ?

L'eau en sortie de traitement à la station ne contient normalement pas de plomb. La contamination vient des canalisations en plomb dans les bâtiments.

Installations à risque

Type | Risque Canalisations de branchement en plomb (constructions avant 1949) | Élevé Soudures à l'étain-plomb (constructions avant 1986) | Modéré Robinetterie ancienne avec alliages de cuivre au plomb | Faible à modéré Immeubles modernes avec canalisations en cuivre ou plastique | Très faible

Comment savoir si vous êtes concerné ?

Bâtiment construit avant 1949

La probabilité d'avoir des canalisations en plomb est très élevée. Une analyse est vivement recommandée, voire obligatoire si le bâtiment accueille du public.

Bâtiment construit entre 1949 et 1986

Risque de soudures au plomb. Analyse recommandée, notamment pour les ERP.

Comment identifier une canalisation en plomb ?

- ? La couleur grise métallique et la surface légèrement brillante
- ? La souplesse au toucher (une canalisation en plomb peut être légèrement courbée)
- ? Un magnet n'adhère PAS au plomb (contrairement au fer galvanisé)

En cas de doute : demander à un plombier qualifié ou faire réaliser une analyse.

Analyse plomb par Aquatycia

Type de prélèvement recommandé (NF EN ISO 5667-5)

Pour le diagnostic réseau interne (bâtiment) :

- ? Prélèvement "1er jet" : eau stagnante en réseau depuis au moins 4h (prélèvement avant ouverture du robinet)
- ? Prélèvement "eau courante" : eau après 2 min de purge (représente l'eau de distribution)

Ces deux prélèvements permettent de distinguer la contamination liée au réseau interne de la contamination liée au branchement public.

Résultats

- ? Analyse par ICP-MS (CHI-MOP-001) - limite de détection : 0,5 µg/L
- ? Délai : 3 à 5 jours ouvrés
- ? Rapport avec interprétation réglementaire (conforme < 10 µg/L, non conforme ? 10 µg/L)

Obligations des propriétaires et gestionnaires

Bâtiments d'habitation

Pas d'obligation légale d'analyse pour les propriétaires privés. Mais en cas de location, le bailleur doit informer les locataires des risques connus.

ERP accueillant des enfants (écoles, crèches, accueils de loisirs)

Obligation légale : réaliser un diagnostic plomb aux points d'eau accessibles aux enfants avant le 25 décembre 2024 (selon arrêté du 30 novembre 2023). En cas de dépassement : condamner le point d'eau jusqu'à remplacement des canalisations.

Immeubles d'habitation collectifs

Les propriétaires ou syndicats de copropriété sont encouragés à réaliser un diagnostic et à programmer le remplacement des canalisations en plomb.

Actions correctives si plomb détecté

Mesure | Efficacité | Coût Purger 2-3 min avant consommation | Partielle (ne traite pas la source) | Nul Filtre à eau certifié NSF/ANSI 58 | Bonne (< 5 µg/L en sortie) | 50-200? Eau en bouteille (nourrissons) | Totale | Variable Remplacement des canalisations | Définitive | Variable selon installation

Pour programmer une analyse ou demander conseil : 01 77 75 54 00 ou contact@aquatycia.fr.